

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	20^{ème}
Nom de site	ANNAM	Numéro	25176U5
Adresse du site	21, rue Villiers de l'Isle Adam	Hauteur	R+10 (31,72 m)
Bailleur de l'immeuble	Social ADOMA	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout des 800 et 900 MHz avec changement d'antennes sur un site 2G/3G/4G.		
Complément d'info	Deux antennes sur deux azimuts. Un autre opérateur déjà présent sur le site Free (70°, 170° et 310°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2012
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	25/05/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	25/07/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout des 800 et 900 MHz , sur un site couvrant 3G et 4G (fréquences 800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 130° et 335°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	6° à 8°
Estimation	130° < 1V/m ; 335° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+9 (28,50 m)
Divers			

Incidence visuelle

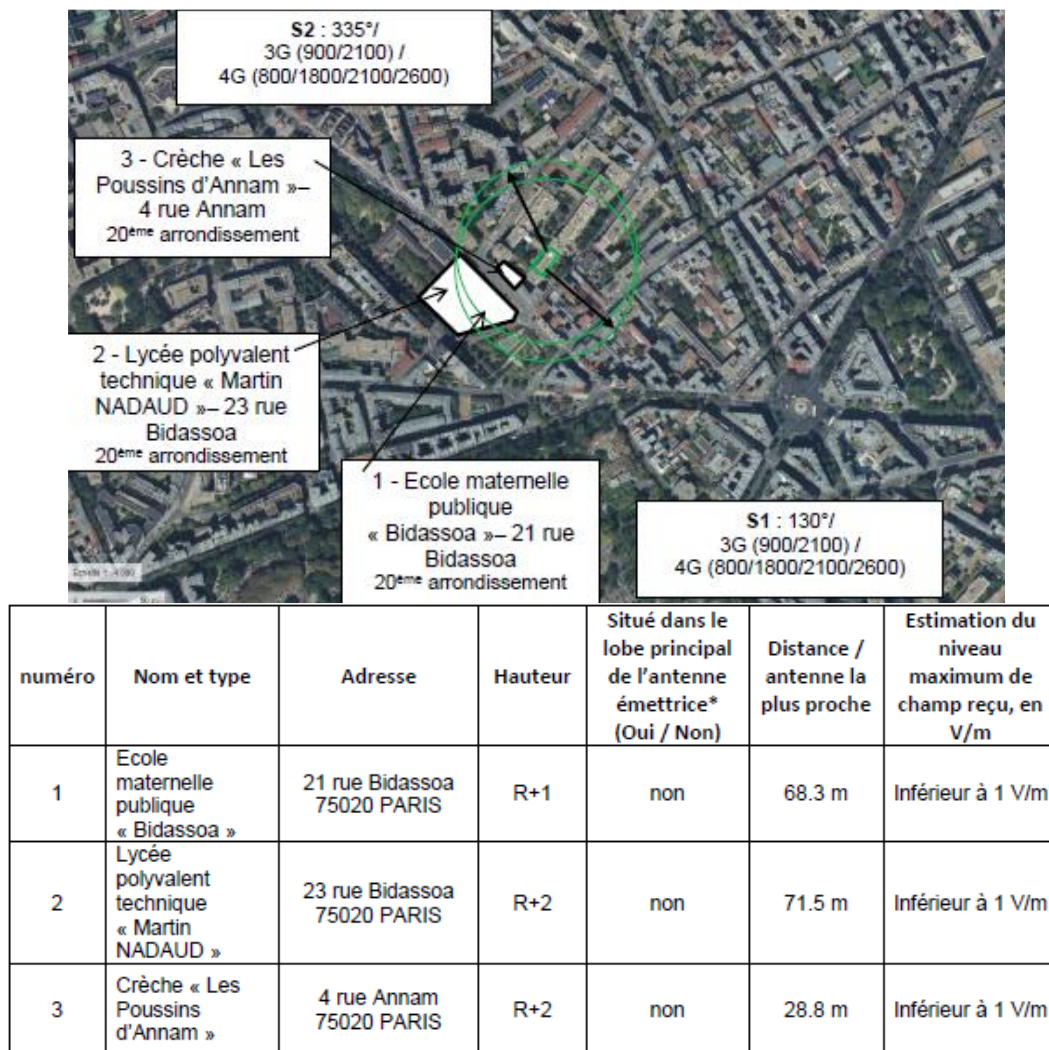
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 2 antennes panneaux existantes par 2 antennes panneaux.
Zone technique	Un coffret technique et des modules seront installés sur l'édicule, à proximité des antennes.
Hauteur antennes/sol	33,75 m azimut 130° ; 35,60 m azimut 335°

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
--	--	--	--

Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



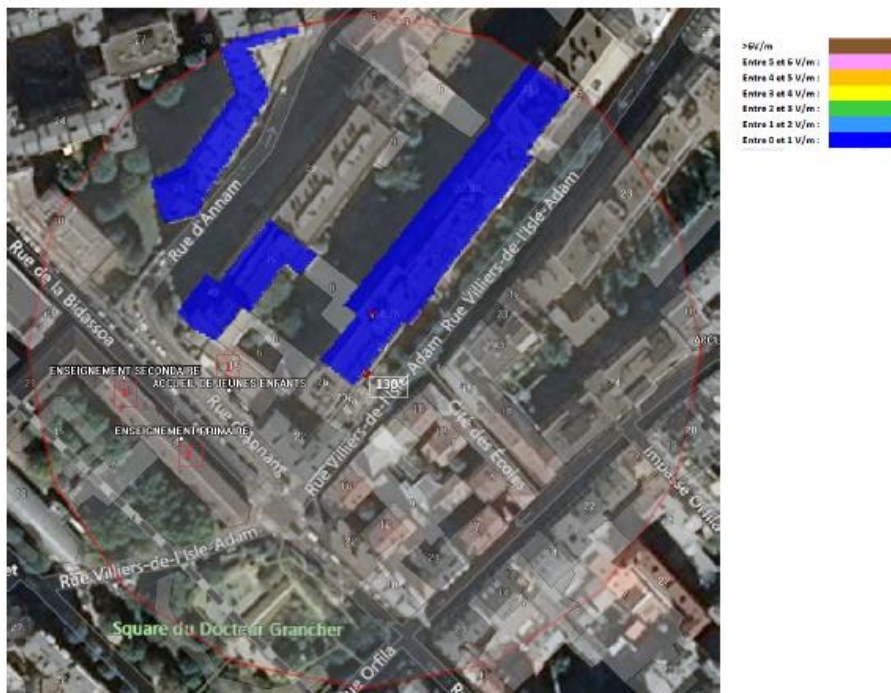
*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 130°, le niveau maximal calculé est inférieur à 1 V/m.
 La hauteur correspondante est de 28.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 335°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 31.5m.



	Azimut 130°	Azimut 335°
Niveau maximal	Inférieur à 1 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	28.5 m	31.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après



Vue des Azimuts

AZIMUT 130°



AZIMUT 335°

